



Demande d'aide au logement



Merci de compléter également un formulaire de déclaration de situation. Art. L 542-1et suivants, L 831-1 et suivants du code de la Sécurité sociale Art. L 351-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation

Merci de rappeler votre identité	
Votre nom :	Votre prénom :
Votre date de naissance :	
Numéro d'allocataire (si vous en possédez un):	
Numéro de sécurité sociale ou de MSA :	
Adresse du logement pour lequel vous demandez l'aide :	
Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse ? Ce logement est-il votre résidence principale ? oui not	
Si vous êtes locataire ou résident d'un fo	yer
► L'allocataire	► Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)
• Si vous êtes étudiant(e), bénéficiez-vous d'une bourse	• S'il (elle) est étudiant(e), bénéficie-t-il(elle) d'une bourse
d'études attribuée sur critères sociaux ? ☐ oui ☐ non	d'études attribuée sur critères sociaux ? ☐ oui ☐ non
Nom et adresse de l'organisme qui la verse :	Nom et adresse de l'organisme qui la verse :
■ Résidez-vous : ☐ dans une famille d'accueil et hébergé(e) ☐ à l'hôtel ou pension de famille	à titre onéreux
Si vous résidez seul en foyer, aidez-vous financièrement votre	
	reportez-vous à la page 3 "informations pratiques". Vous n'avez
rien d'autre à remplir. Datez et signez ce formulaire.	
Dans tous les autres cas, répondez aux questions suivantes :	
■ Avez-vous un lien de parenté avec votre propriétaire ? ☐ oui	non
Si oui , lequel ?	
■ Votre conjoint(e) ou concubin(e) ou pacsé(e) a-t-il un lien de pa Si oui , lequel ?	arenté avec votre propriétaire ? \square oui \square non
■ Etes-vous logé(e) par votre employeur ? ☐ oui ☐ non	
■ Mettez-vous en sous-location une partie de votre logement ?] oui 🔲 non
Si oui, depuis quelle date ?	Surface totale sous-louée : m²
	Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses
■ Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage pr	ofessionnel ? \square oui \square non
Si oui, depuis quelle date?	Surface totale des pièces à usage professionnel : m
	Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses
■ Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un □ oui □ non	n deuxième logement pour des raisons professionnelles ? 90 C
Si oui, depuis quelle date?	4.0
Nom et adresse de l'employeur	
Nom et adresse du propriétaire	

Emplacement réservé

Date de la demande 28/05/2013

DAL

Page 1/2

IDX W 1075003 Y

2 Demande d'aide au logement

Si vous êtes propriétaire
■ Vous avez emprunté pour acheter ou faire construire : ☐ oui ☐ non
■ Vous avez emprunté pour réaliser des travaux d'augmentation de la surface habitable : ☐ oui ☐ non
■ Vous avez emprunté pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement (sauf travaux de papier peint, moquette, peinture, mobilier de
cuisine ou de salle de bains) : oui non
■ Autre cas (précisez : viager, location-vente, location-accession, rachat de soulte, etc.):
■ S'agit-il d'un PAP, PC ou PAS ? □ oui □ non
■ Avez-vous un ou plusieurs prêts complémentaires ? □ oui □ non
■ Etes-vous à jour dans le remboursement de votre prêt ? ☐ oui ☐ non
■ Surface totale du logement : m² Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.
■ Mettez-vous en location une partie de votre logement ? □ oui □ non
Si oui , depuis quelle date ? Surface totale louée : m ²
Ne pas tenir compte des balcons loggias, terrass.
■ Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel? □ oui □ non
Si oui , depuis quelle date ? Surface totale des pièces à usage professionnel : m ²
Ne pas tenir compte des balcons loggias, terrassi
■ Etes-vous co-emprunteur avec une personne autre que votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) ? ☐ oui ☐ non
■ Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement pour des raisons professionnelles ? ☐ oui ☐ nor
Si oui, depuis quelle date?
Nom et adresse de l'employeur
Nom et adresse du propriétaire
■ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : ☐ oui ☐ non
Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002) • Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ; • la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des occupants ; • l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ; • il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ; • l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ; • l'installation sanitaire :
- s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC, - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement:
• le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins 20 m³.
Déclaration sur l'honneur du demandeur d'aide au logement
Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.
A , le U U U U U U U U U U U U U U U U U U
Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :
Signature de l'allocataire ou de son représentant
La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-13, L.835-5 du code de la Sécurité sociale - Article L.351-13 du code de la constructie et de l'habitat - Article 441-1 du code pénal). La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demandé.
Emplacement réservé

Informations pratiques

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- n'oubliez pas de compléter une déclaration de situation

Pour bénéficier d'une aide au logement, votre logement doit répondre aux caractéristiques minimales de confort, de superficie et de sécurité fixées par la loi (Art. 187 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 ; décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

► Pièces à joindre à votre demande

En fonction de votre situation...

Vous êtes locataire ou résident dans un foyer

Vous êtes propriétaire et vous remboursez un ou des prêts pour la construction, l'acquisition, l'agrandissement ou l'amélioration de votre logement

Vous êtes propriétaire et vous remboursez un viager ou des échéances de location-vente

...vous devez fournir

- l'attestation de loyer ou de résidence à faire compléter, dater et signer par votre bailleur ou gestionnaire.
- le(s) certificat(s) de prêt(s) établi(s) par votre (vos) organisme(s) prêteur(s) comprenant le tableau d'amortissement.
- l'attestation du notaire faisant apparaître les caractéristiques de l'opération.

La prime de déménagement

Quelles conditions remplir pour en bénéficier ?

- Changer de logement à l'occasion de l'arrivée à votre foyer de votre troisième enfant (ou plus). Ce déménagement doit avoir lieu entre le 1^{er} jour du mois suivant la fin de votre 3^{ème} mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant celui où cet enfant a atteint ses 2 ans.
- Demander la prime de déménagement dans les 6 mois suivant le déménagement. Passé ce délai, vous ne pouvez plus en bénéficier.
- Avoir droit à une aide au logement pour votre nouveau logement dans les 6 mois suivant le déménagement.

Si vous répondez aux conditions ci-dessus,

joignez une "DEMANDE DE PRIME DE DÉMÉNAGEMENT" à votre demande d'aide au logement.



Attestation de loyer



Art. D 542.17 et R 831.11 du code de la Sécurité sociale A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil... Arrêté du 22 août 1986 Nom et prénom (ou dénomination du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) : Adresse: N° de téléphone : ____ certifie sur l'honneur que : M. et/ou Mme (noms et prénoms) locataire(s) en titre depuis le ____ du logement situé (adresse) ■ S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? ☐ oui ☐ non ■ Surface réelle du logement (en mètres carrés) : ____ m² ■ S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? ☐ non ☐ oui, nombre de colocataires ☐ ■ Montant mensuel du loyer du mois d'entrée dans le logement (indiquer celui payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet) si Al : montant hors charges : € si meublé Al : montant charges comprises : si Apl: montant hors charges: ■ Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? ☐ oui ☐ non S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté : ■ S'agit-il d'un hébergement en sous-location ? ☐ non ☐ oui, s'agit-il d'un hébergement : ans une famille d'accueil par une association autre (préciser) : ■ Si le logement est conventionné (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme) • code bailleur ______ • code agence _____ • code programme ______ • code locataire • n° de convention S'il s'agit d'un logement pour lequel l'Al est versée automatiquement au bailleur (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme) • code bailleur _____ • code agence _____ • code programme ______ • code locataire ■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? non oui (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal et remplir la demande de versement direct) ■ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : ☐ oui ☐ non Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002) • Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ; • la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires ; • l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ; • il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ; • l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ; • l'installation sanitaire : - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC, - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ; • le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins de 20 m³. (du propriétaire ou du bailleur ou famille d'accueil)

Emplacement réservé à la Caf

W 5002502 V Demande du 28/05/2013

ATTLOG N° d'allocataire:



_____ Le ____ ___



Attestation de loyer - Demande de versement direct

Demande de versement direct de l'a S'il le souhaite, l'allocation de logement peut être versée directement au prop	
Pour faire cette demande, le logement (hors foyer) doit répondre aux card	actéristiques de la décence (décret 2002-120 du 30 janvier 2002).
Le bailleur désigné ci-dessous demande que les paiements de l'aide au	_
	(joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne)
Le bailleur : nom ou raison sociale	
Adresse	
s'engage en contrepartie à signaler à la Caisse tout impayé dans les trois me	ois suivant son apparition et immédiatement le départ de l'allocataire
du logement concerné et prend connaissance du fait qu'à défaut, il devra re	-
au rogenienie een prenie een maaroum een maar qu'u au den au re	and out of the country of the manner.
A le	Signature et cachet (du bailleur ou famille d'accueil)



Déclaration de situation pour les prestations fam<u>iliales et les aides au logement</u>



Si vous faites en même temps plusieurs demandes de prestation, une seule déclaration de situation est nécessaire.

Livre V et VIII du code de la Sécurité sociale Livre III du code de la construction et de l'habitation

-Allocataire (vous-même) Personne qui demande les allocations familiales et qui est responsable du dossier	►Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)			
☐ Monsieur ☐ Madame	☐ Monsieur ☐ Madame			
Votre nom de naissance :	Son nom de naissance :			
Votre nom d'époux(se) :	Son nom d'époux(se):			
Vos prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :	Ses prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :			
Votre date de naissance :	Sa date de naissance :			
Votre lieu de naissance (pays si vous n'êtes pas de nationalité française):	Son lieu de naissance (pays s'il (elle) n'est pas de nationalité française) :			
Votre nationalité :	Sa nationalité :			
☐ Française ☐ Espace économique européen* ☐ Autre	☐ Française ☐ Espace économique européen* ☐ Autre			
Votre numéro de Sécurité sociale (si vous en avez un):	Son numéro de Sécurité sociale (s'il en a un):			
Votre date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :	Sa date d'entrée en France s'il résidait à l'étranger :			
Etes-vous inscrit à la Caf de votre département de résidence, y compris au titre du Rmi ou du RSA ?	Est-il (elle) inscrit(e) à la Caf de votre département de résidence, y compris au titre du Rmi ou du RSA?			
oui : votre n° d'allocataire :	oui : son n° d'allocataire :			
\square non : êtes-vous ou avez-vous été inscrit à un autre organisme ?	non : est-il ou a-t-il été inscrit à un autre organisme ?			
□ oui , lequel ?	oui, lequel?			
Votre n° d'allocataire ————————	Son n° d'allocataire			
non	□ non			
Adresse complète :				
Code postal : Commune :				
	ulu autre (travail ou portable)			
Adresse e-mail:	<u> </u>			
Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse ?				
* Les pays de l'Espace économique européen Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Danemark – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – N Roumanie – Royaume-Uni – Slovaquie – Slovénie – Suède.				

S 7103 i



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

-Précisez votre situ	ation familial	e		
• Vous vivez en couple				
☐ Vous êtes mariés depuis l	le			
Uvous êtes pacsés depuis l	e		I	
☐ Vous vivez en couple san	s être mariés et sans	être pacsés depuis le	I	
☐ Vous avez repris la vie co	ommune depuis le		I	
• Vous vivez seul(e)				
Usous êtes séparé(e) de fai	it* depuis le		I	
Usous êtes séparé(e) légale	ement depuis le		l	
☐ Vous êtes divorcé(e) depu	uis le			
		epuis le	I	
☐ Vous avez toujours vécu(e) seul(e) et vous ête	s célibataire		
Nom et prénoms	Lien de parenté	ant à votre domicile Date de naissance	Situation actuelle	Date d'arrivée au domicile
(dans l'ordre de l'état civil)	Fille, fils, nièce, neveu, enfant recueilli, parent,		Scolarité, apprentissage, activité professionnelle	
1				
2	:			
3	:			
4	:			_
·				
3	_			
6	_			
ou pacsé(e) est âge	é(e) de moins	pourront plus bénéficier des alloc	cations qu'ils touchent po	our vous.
		Allocataire	(Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)
Les parents perçoivent-ils po	our vous			
des prestations (Af, Apl, Rsa	, etc.) ?	□ oui □ no	on	□ oui □ non
Si oui , nom du parent allocat	taire:			
Son prénom :				
Son adresse :				
Commune :				
-				
_				
Don numero a anocatalic		:	:	

Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

►Situation professionnelle

	Allocataire	Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)
■ Salarié(e) (y compris contrat emploi consolidé CEC)	depuis le	□ depuis le □□□□□□□□□
■ Apprenti(e)	depuis le	depuis le
■ Stagiaire de la formation professionnelle	depuis le	depuis le depuis le
■ CES (contrat emploi solidarité)	depuis le	depuis le
	fin le:	ı fin le :
Pour toutes ces situations, précisez :		
Le nom de l'employeur ou de l'organisme de formation		
Son adresse:		
Votre employeur cotise :	☐ à l'Urssaf ☐ à la Msa (régime agricole)	☐ à l'Urssaf ☐ à la Msa (régime agricole)
	autre régime, lequel ?	autre régime, lequel ?
■ Travailleur indépendant ou employeur	depuis le	□ depuis le □□□□□□□□□□
Vous cotisez :	🗌 à l'Urssaf 🔲 à la Msa (régime agricole)	🗌 à l'Urssaf 🔲 à la Msa (régime agricole)
■ Conjoint collaborateur	depuis le depuis le	□□ depuis le □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□
■ Chômeur (indemnisé ou non)	depuis le depuis le	depuis le depuis le
■ Etudiant	depuis le depuis le	depuis le depuis le
■ Retraité(e), pensionné(e)	depuis le depuis le	□□ depuis le □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□
Percevez-vous une pension du régime agricole?	□ oui □ non	□ oui □ non
■ Maladie	depuis le	□□ depuis le □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□
■ Sans activité professionnelle	depuis toujours	depuis toujours
■ Sans activité professionnelle	depuis le	depuis le
■ Autre cas (congé maternité, congé parental,	depuis le	depuis le un
Précisez : Nom et adresse de l'établissement en cas de détention ou d'hospitalisation :		_
Déclaration sur l'honneur		
Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des	documents joints. Je m'engage à signaler immédiat	tement tout changement modifiant cette déclaration.
Fait à : Si le signataire est un représentant de l'allocataire,	Le :	
si le signataire est un representant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :	Signature de l'allocataire ou de son	n représentant

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.554-1, L.835-5 du code de la Sécurité sociale - Article L 351-13 du code de la construction et de l'habitation - Article 441-1 du code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

Informations pratiques

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- datez et signez votre déclaration de situation

▶Pièces à joindre à votre déclaration, si c'est votre première demande

Quelle que soit votre situation

Si vous êtes de nationalité française ou ressortissant de l'espace économique européen (Eee)*

Si vous êtes ressortissant d'un état hors Eee*

Si vous êtes réfugié ou apatride

Si vos enfants sont de nationalité étrangère et sont nés à l'étranger

Si vos enfants de plus de 16 ans sont en apprentissage, en stage ou salariés

Si vous êtes au chômage ou en pré-retraite

Si vous percevez une pension du régime agricole

Si vous êtes enceinte

• un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne

• une déclaration de ressources.

La photocopie lisible d'un des documents suivants, pour vous-même, votre conjoint, concubin ou pacsé, chaque enfant ou autre personne vivant à votre foyer: carte nationale d'identité, ou livret de famille, ou passeport, ou extrait d'acte de naissance, ou carte d'ancien combattant ou d'invalidité, ou titre de séjour.

La photocopie lisible des documents suivants :

• Pour vous-même :

titre de séjour en cours de validité.

• Pour votre conjoint, concubin ou pacsé, chaque enfant de 18 ans et plus, chaque autre personne vivant à votre foyer : livret de famille, ou titre de séjour, ou extrait d'acte de naissance ou passeport.

La photocopie lisible de l'un des documents suivants :

- titre de séjour en cours de validité
- récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation provisoire de séjour portant la mention « reconnu réfugié » ou « admis au titre de l'asile »
- décision de l'Ofpra ou de la Commission des recours des réfugiés accordant le bénéfice de la protection subsidiaire accompagnée du récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation provisoire de séjour.

Si vous êtes français, la photocopie lisible du :

- titre de séjour pour vos enfants de plus de 18 ans Si vous êtes de nationalité étrangère, la photocopie lisible du :
- titre de séjour pour vos enfants de plus de 18 ans
- certificat de l'Omi délivré dans le cadre du regroupement familial pour vos enfants de moins de 18 ans.

La photocopie lisible du :

• contrat d'apprentissage, attestation de stage, premier et dernier bulletins de salaire ou avis de paiement Assedic, selon le cas.

La photocopie lisible de :

• la notification d'attribution ou de refus d'allocations d'Assédic ou du secteur public.

➤La photocopie lisible des :

- notifications d'attribution de chacune de vos pensions.
- la déclaration de grossesse établie par votre médecin ou sagefemme, si vous ne l'avez pas déjà envoyée à votre Caf.

Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Roumanie – Royaume-Uni – Slovaquie – Slovénie – Suède.

^{*} Les pays de l'Espace économique européen





Déclaration de ressources 2011

Déclarez SANS LES CENTIMES tous les revenus perçus en France, hors de France ou versés par une organisation internationale (articles R. 532-3, R. 831-6 et D. 542-10 du code de la Sécurité sociale et R. 351-5 du code la Construction et de l'habitation).

Numéro d'allocataire:

I° de Sécurité sociale :				
PERSONNES DONT LES RESSOURCES SONT À DÉCLARER	VOUS	VOTRE CONJOINT, CONCUBIN OU PACSÉ	ENFANT OU AUTRE PERSONNE	
Nom Prénom Date de naissance				
ABSENCE DE RESSOURCES EN 2011 cochez la case	Π			
SALAIRES • traitements, salaires, heures supplémentaires et indemnités de Sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, fraction imposable d'accident du travail ou de maladie professionnelle) • frais réels déductibles	□□□□□€	□□□□□□€	□□□□□ €	
JINDEMNITÉS D'ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE (fraction non imposable)	€	€	□□□□□ €	
4 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE ET PRÉRETRAITES	□□□□□ €	€	€	
S REVENUS DES NON SALARIÉS (BIC - BNC - BA - MICRO BIC) • adhérent d'un centre de gestion agréé, ou "régime micro" ou auto- entrepreneur • non adhérent d'un centre de gestion agréé • forfait non fixé : cochez la case	€ €	€ €	€	
DÉFICITS DE L'ANNÉE 2011 professionnels fonciers		□□□□□□€ □□□□□□ €	€	
7 RETRAITES, PENSIONS ET RENTES IMPOSABLES (les Allocations supplémentaires vieillesse ou invalidité et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées ne sont pas à déclarer) 8 PENSIONS ALIMENTAIRES REÇUES	oxdot	€	€	
AUTRES REVENUS revenus fonciers contrat d'épargne-handicap autres	$\begin{matrix} & & & & & \\ & & & & & \\ & & & & & \\ & & & & \\ & & & & \\ & & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & \\ & & & \\ & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & \\ & & \\ & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & \\ & & \\ & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & \\ & & \\ & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & \\ & & \\ & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & \\ & & \\ & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & \\ & & \\ & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & \\ & & \\ & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & \\ & & \\ & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & \\ & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & \\ & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & \\ & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & \\ & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & \\ & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & \\ & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & \\ & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & \\ & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & \\ & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & \\ & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & \\ & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & \\ & & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & \\ & & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & \\ & & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & \\ & & & & \\ \end{matrix} \qquad \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & & \\ & & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & & \\ & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & & \\ & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & & \\ & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & & & \\ & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & & & \\ & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & & & \\ & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & & & \\ & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & & & \\ & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & & & \\ & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \end{matrix} \qquad \qquad \begin{matrix} & & & & & & & & \\ & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \end{matrix} \qquad \qquad \begin{matrix} & & & & & & & & \\ & & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \end{matrix} \qquad \qquad \begin{matrix} & & & & & & & & \\ & & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \qquad \end{matrix} \qquad \qquad \begin{matrix} & & & & & & & & \\ & & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \end{matrix} \qquad \qquad \begin{matrix} & & & & & & & & \\ & & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \qquad \end{matrix} \qquad \qquad \begin{matrix} & & & & & & & & & \\ & & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \qquad \end{matrix} \qquad \qquad \begin{matrix} & & & & & & & & & \\ & & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \qquad \end{matrix} \qquad \qquad \begin{matrix} & & & & & & & & & \\ & & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \qquad \end{matrix} \qquad \qquad \begin{matrix} & & & & & & & & & \\ & & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \qquad & & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \qquad & & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \qquad \qquad \qquad \begin{matrix} & & & & & & & & & & \\ & & & & & & & &$	$\begin{matrix} & & & & & & & \\ & & & & & & & \\ & & & & & & & \\ & & & & & & & \\ & & & & & & & \\ & & & & & & \\ \end{matrix} \qquad \begin{matrix} & & & & & & \\ & & & & & & \\ & & & & &$		
Ocharges déductibles pensions alimentaires versées CSG déductible sur les revenus du patrimoine épargne retraite et cotisations volontaires de Sécurité sociale			€	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Je prends connaissance que ma Caisse peut vérifier les montants déclarés. Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caisse tout changement intervenant dans ma situation.

Signature obligatoire

Le: _________

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du code de la Sécurité sociale - Article 441.1 du code Pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

S 7123 g

Emplacement réservé

NOTICE pour remplir votre Déclaration de ressources 2011



Vous devez déclarer tous vos revenus imposables perçus en France en 2011 et certains revenus non imposables (rubriques 2 et 3).

- Si vous avez perçu des revenus à l'étranger ou versés par une organisation internationale, vous devez les ajouter à ceux perçus en France dans les rubriques 2 à 9.
- Si vous avez payé des frais de tutelle ou de curatelle, vous devez les déduire des revenus à déclarer dans les rubriques 2 à 5 et 7 à 9.
- Si vous avez racheté des trimestres au titre de la retraite, dans la limite de 12, vous devez déduire les montants des revenus à déclarer dans les rubriques 2 ou 7.

Personnes au foyer

• Nom, prénom et date de naissance.

Vous demandez à bénéficier d'une aide au logement : si une personne autre que votre conjoint, concubin(e) ou pacsé(e) a vécu au moins 6 mois à votre foyer en 2012 et y vit toujours, indiquez son nom, son prénom et sa date de naissance. Si vous devez déclarer les revenus de plusieurs autres personnes, demandez d'autres formulaires à votre Caf ou imprimez-les à partir du caf.fr espace "Mon compte", rubrique "Demander une prestation", "Télécharger un formulaire".

Salaires avant abattement fiscal de 10 %

- Sont inclus dans les salaires : toutes les heures supplémentaires même non imposables, les congés payés et la partie imposable des indemnités de licenciement. Sont également assimilés à des salaires : les traitements, les revenus de stages, de contrats aidés (CIRMA, CAV, CAE...), Contrat unique d'insertion (CUI), de contrats de professionnalisation, l'Aide différentielle au reclassement (ADR), les indemnités des élus locaux non soumises à prélèvement libératoire, les compléments notamment familiaux pour les organisations internationales, les rémunérations des gérants et associés, les avantages en nature, la partie imposable des ressources pour les apprentis sous contrat et les assistantes maternelles, les bourses d'études imposables.
- Indemnités journalières imposables, de maladie, maternité, paternité et fraction imposable des indemnités d'accident du travail ou de maladie professionnelle, versées par votre organisme d'assurance maladie.
- Frais réels déductibles : le montant déclaré aux Impôts.

Indemnités d'accident du travail ou de maladie professionnelle

• Fraction non imposable versée par votre organisme d'assurance maladie.

4 Allocations de chômage et préretraites avant abattement fiscal

- Allocations de chômage partiel ou total versées par Pôle emploi, allocations spécifiques de reclassement (ASR), allocations de formation-reclassement (AFR), allocations formation de fin de stage (AFFS) ou rémunérations des stagiaires du public (RSP), allocation différentielle perçue au titre du Fonds de solidarité des anciens combattants d'Afrique du Nord et allocation équivalent retraite (AER), Allocation de sécurisation professionnelle (ASP).
- Allocations de préretraite totale, préretraite progressive, allocations de chômage du Fonds national de l'emploi versées par Pôle emploi, allocations de remplacement pour l'emploi (ARPE) ou pour cessation anticipée d'activité.

Revenus des professions non salariées sans déduire les déficits des années antérieures

- Bénéfices industriels ou commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC), bénéfices agricoles (BA).
- Micro BIC, micro BNC et plus-values à court terme (après déduction des abattements fiscaux forfaitaires).
- Auto-entrepreneurs (y compris ceux ayant opté pour le versement libératoire) : Chiffre d'affaires ou recettes après déduction des abattements fiscaux applicables au régime «Micro».
- Rémunération non soumise au régime fiscal des "traitements et salaires" des gérants et associés.
 - Attention : Vous avez une ligne spéciale pour déclarer vos revenus si vous êtes adhérent d'un centre de gestion agréé ou autoentrepreneur ou dépendez du régime micro, et une autre ligne pour vos bénéfices si vous n'êtes pas adhérent d'un centre de gestion agréé.
 - Si votre forfait n'est pas fixé, après avoir coché la case prévue vous devrez nous le communiquer dès que vous en aurez

Déficits professionnels ou fonciers sans reporter les déficits des années antérieures

 Déficits de l'année 2011 uniquement : déficits professionnels -montants réels- (travailleurs indépendants) ou déficits fonciers -montants limités à 10 700 euros ou 15 300 euros si amortissement PERISSOL-.

Retraites, pensions et rentes imposables avant abattement fiscal

• Toutes pensions et rentes imposables reçues en 2011, y compris l'allocation de préparation à la retraite perçue au titre du Fonds de solidarité des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Pensions alimentaires reçues avant abattement fiscal

• Toutes les pensions alimentaires reçues en 2011.

Autres revenus après abattements fiscaux sans déduire les crédits d'impôts, les déficits et les pertes des années antérieures

- Revenus fonciers (revenus de biens immobiliers), micro fonciers (après déduction de l'abattement fiscal forfaitaire).
- Rentes des contrats d'épargne-handicap souscrits par vous-même. Ne déclarez pas la rente-survie souscrite par votre famille en
- Autres : revenus des capitaux et des valeurs mobilières (actions, obligations...) après abattement,
 - revenus soumis à prélèvement libératoire sans déduire le montant de l'impôt, y compris les indemnités des élus locaux,
 - plus-values et gains divers taxés à un taux forfaitaire, y compris les plus-values de cession des professions non salariées,
 - rentes viagères à titre onéreux.

Charges déductibles

Pensions alimentaires versées. Lorsque les montants font suite à une décision de justice intervenue avant le 1er janvier 2006, précisez-le sur papier libre.

Ne déclarez pas celles versées aux enfants majeurs pour lesquels vous recevez des prestations, ni les prestations compensatoires versées sous forme de capital et sur une période inférieure ou égale à 12 mois.

CSG déductible sur les revenus du patrimoine.

Plans d'épargne retraite (Perp, Préfon...), cotisations volontaires de Sécurité sociale y compris cotisations de rachat au titre de la retraite pour les personnes ne percevant ni salaires ni pensions.

Situation particulière

- si vous avez une carte d'invalidité ou,
- si vous percevez une pension d'invalidité militaire ou une pension d'accident du travail d'un taux d'au moins 40 %, vous devez nous adresser une copie de la carte ou de la notification de la pension, si vous ne l'avez pas déjà fait.